

CONCENTRÉ INDUSTRIEL

SAVON INSECTICIDE Safer CONTRE LES PUCES

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITONNEMENT

N° D'HOMOLOGATION 22201, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: SAVONS (Sels de potassium d'acides gras) 25, 2 %

MISE EN GARDE: LES SAVONS CONCENTRÉS PEUVENT IRRITER LES YEUX.
ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX.

CONTENU NET: 1 L, 2 L, 4L , 120 L

Woodstream Canada Corporation,
Unit 1, 25 Bramtree Court, Brampton, ON L6S 6G2
1-(800) 800-1819

MODE D'EMPLOI: Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS: EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
Éviter tout contact du produit avec les yeux. Un contact prolongé peut causer une irritation de la peau. L'usage de gants en caoutchouc et de lunettes protectrices est recommandé.

PREMIERS SOINS: Si avalé, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Éclaboussures, dans les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Sur la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Antidote et vomissement non indiqués.

ÉLIMINATION ET DÉTCONTAMINATION : Les fabricants canadiens du présent produit devraient éliminer les produits non désirés et les contenants selon les règlements municipaux ou provinciaux. Pour plus de détails sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

ENTREPOSAGE: Éviter les températures extrêmes, chaudes ou froides. Conserver à l'abri de toute flamme nue. Peut geler partiellement si rangé au froid. Lorsque cela se produit, placer dans un endroit à température tiède jusqu'à, redissolution, complète avant d'utiliser. Ne pas entreposer pour une période prolongée dans des contenants

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))